

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr. 1 an... 16 6 mois... 10 3 mois... Poste : 35 fr. 1 an... 18 6 mois... 10 3 mois...

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

26 Septembre 1882.

Chronique générale.

La date de la reprise des travaux parlementaires n'est pas encore arrêtée dans la pensée du gouvernement, et déjà le public se préoccupe des formalités qui accompagnent l'ouverture de la session extraordinaire.

Il convient de rappeler à ce sujet que l'article 41 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, sur les rapports des pouvoirs publics, maintient en fonction, pour toute session extraordinaire qui aurait lieu avant la session ordinaire de l'année suivante, le bureau de chacune des deux Chambres élu au mois de janvier. Il n'y aura donc pas lieu de procéder au renouvellement des bureaux. On devra seulement pourvoir aux vacances qui se sont produites par suite de décès ou à cause du dernier remaniement ministériel.

C'est ainsi que le Sénat sera appelé à nommer un questeur en remplacement de M. Toupet des Vignes, décédé.

La Chambre, de son côté, devra désigner le successeur de M. Fallières comme vice-président, et celui de M. Labuze comme secrétaire.

On lit dans la France :

M. Tirard, ministre des finances, soumettra, la semaine prochaine, à ses collègues, son projet de budget pour l'exercice 1883.

Ce projet ne différera pas sensiblement de celui de M. Léon Say. M. Tirard accepte, dans son ensemble, le système financier de son prédécesseur. La convention avec la Compagnie d'Orléans est le seul point sur lequel il n'ait pas encore définitivement voté.

Cette convention est condamnée en

principe ; mais le ministre des finances se trouve arrêté par la difficulté de trouver par un autre moyen les 40 millions figurant de ce chef au budget de 1883.

Le Phare de la Loire publie la lettre suivante :

« Les Tuffeaux, 21 septembre 1882.

» Mon cher ami,

» Pendant la crise ministérielle, quelques jours avant la clôture de la session, je me trouvais dans un groupe de députés avec M. Ribot, qui nous dit que la veille M. Gambetta lui avait annoncé que la dissolution ne pouvait tarder au-delà du mois d'avril.

» Aussi ne suis-je nullement surpris de la campagne dissolutionniste entreprise par les disciples pour réaliser la prophétie du maître.

» Reste à savoir si la Chambre, la présidence, le Sénat et le pays se prêteront à ce dangereux jeu politique du parlementarisme monarchique constitutionnel, qui consiste à renvoyer devant leurs électeurs des majorités trop peu obéissantes.

» La politique dissolutionniste n'a guère réussi jusqu'à présent aux gouvernements, pas même à ceux qui pratiquent ouvertement la candidature officielle, qui en est la conséquence naturelle.

» La dissolution retarderait, au lieu de l'avancer, l'heure du scrutin de liste, que ne voterait pas, le couteau sur la gorge, la majorité de la Chambre.

» Le scrutin de liste sera un instrument utile, mais ce n'est pas une panacée à introduire, bon gré mal gré, dans la Constitution révisée ; ce n'est pas le salut, quoi qu'en pense et qu'en dise M. Margué.

» Le salut est dans l'indépendance de la majorité des élus du pays.

» Recevez, etc.

» ARMAND RIVIERE. »

Inutile de dire que cette lettre a été reproduite avec empressement par les journaux ennemis de M. Gambetta.

Nous sommes en pleine saison de discours : de tous les coins de la France, nous arrive une sorte d'écho vague et confus qui nous apporte la parole des députés en vacances.

Les comices agricoles servent de prétexte à ce débordement d'éloquence, qui n'a absolument rien d'agricole et qui sent d'une lieue sa réclame électorale.

Les députés les plus muets en temps parlementaire se croient obligés d'exposer leurs vues politiques et d'expliquer leurs votes à propos d'animaux gras, de volailles, de foin et de luzernes.

M. le ministre de l'agriculture, qui n'est pas agriculteur, mais médecin (est-ce pour cela qu'on avait pensé naguère à en faire un ministre de la marine ?) — voyage beaucoup. C'est d'ailleurs pour s'instruire, car il sait que

Quiconque a beaucoup vu Doit avoir beaucoup retenu.

Tout en voyageant, M. de Mahy fait ça et là des discours.

Il vient d'en prononcer un à Sainte-Menehould, dont la Justice se moque bien cruellement :

« Dans ce discours, M. de Mahy a déclaré qu'il avait « accepté le ministère dans des conditions difficiles » ; qu'il avait « quitté la questure avec regret » ; qu'il n'avait pas « la prétention d'être un Pic de la Mirandole moderne » ; qu'il était tout au plus capable de faire un ministre « intérimaire. »

La Justice ajoute avec malignité : « Les journaux ministériels rapportent que ce discours a obtenu un vif succès. — Pourquoi non ?

Pourtant elle ne relève pas tout ce qu'il y a de curieux et de vraiment intéressant dans le discours de Sainte-Menehould. Nous citerons ces deux phrases :

« En me résignant à rester au ministère de l'agriculture, j'ai pris la résolution de me faire pardonner mon insuffisance par mon

dévouement. Je suis absolument républicain, et si vous me pardonnez cette expression, populacière, en ce sens que j'aime me mêler à la foule. »

L'explication contenue dans les derniers mots nous semble assez mal venue : c'est outrager la foule que de la confondre avec la populace. M. de Mahy n'est pas heureux dans le couplet qu'il semble emprunter au souvenir de certain refrain de café-concert : « C'est la canaille, eh bien, j'en suis ! » Voilà des compliments qu'un ministre a grand tort de faire à des gens qui, Dieu merci, méritent plus d'estime et plus de respect. (Patrie.)

M. Gambetta a quitté le château des Crêtes, et il est de retour à Paris depuis dimanche. Il a annoncé l'intention de ne plus quitter Paris avant l'ouverture de la prochaine session.

Les expulsions de religieux ne sont pas finies.

On nous apprend que le préfet de l'Aveyron demande au ministre de l'intérieur que les décrets du 29 mars soient appliqués à une congrégation de Bénédictins établie dans son département.

Cette question doit être soumise au conseil des ministres qui aura lieu aujourd'hui.

Dans la commune de Saint-Michel (Tarn), les révolutionnaires viennent d'essayer leurs forces en brisant plusieurs croix dont l'une, plus que séculaire, avait été pourtant respectée par leurs pères de 1793.

CONGRES SOCIALISTE DE SAINT-ETIENNE.

Pour donner une idée de la moralité du dit congrès, nous nous contenterons de reproduire ceci :

Le citoyen Bordat anarchiste, qui a été l'objet d'une ovation, dit que les anarchistes ne veulent ni Chambre, ni congrès ouvriers.

Facitimon de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR Mlle CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE II

(Suite.)

Le soir même, se trouvant un instant seule avec son cousin, Geneviève entama sans préambule le sujet qui la préoccupait.

— Mon bon Placial, lui dit-elle, j'ai si bien appris à penser tout haut avec vous, que je ne puis vous dissimuler une inquiétude qui me vient à l'esprit souvent, et qui, depuis quelques heures, a pris un développement.

— Une inquiétude ?... pour moi ?

— Pour vous.

Placial sourit amicalement, en homme qui trouvait ce début bien grave. Il n'avait que des sourires et des yeux doux pour Geneviève.

— Voyons, ma cousine, confiez-moi cette grande inquiétude. Je savais avoir place dans vos affections, mais dans vos terreurs, pas du tout.

— Oh ! mes terreurs !... le mot est trop gros.

En tout cas, ce serait de vous voir passer à côté du bonheur sans le reconnaître.

— En vérité ?... Le bonheur est-il donc en train de courir les rues ?... Ce n'est guère que là que je puis le croiser, pourtant, car, au chevet de mes malades, je rencontre tout autre chose, allez.

— N'y a-t-il donc, au monde, pour faire cette rencontre heureuse, que le chemin public et les chambres de mourants ?...

— Il y a encore les cours de mon cher maître Broca. On n'y traite point du bonheur, que je sache. Et puis, il y a mon appartement de garçon, où je n'ai point l'occasion d'introduire le beau visiteur dont vous parlez, ma cousine.

— Eh bien ?... Et notre logis ? N'y saurait-on trouver rien de bon ?

— On y trouve la douceur, la dignité, la paix, puisque vous y êtes, Geneviève.

— On y trouve le dévouement, la beauté sans apprêt, et la tendresse généreuse, puisque Juliette l'habite, répliqua-t-elle vivement.

— Certes, rien n'est plus vrai, fit-il avec une mine étonnée ; mais je ne comprends pas...

— N'avez-vous donc jamais songé à vous créer un intérieur aussi, vous, mon cher Placial ?

— Le jeune homme tressaillit.

— Moi ?

— Oui, vous, si bien fait pour les honnêtes joies de la famille ?

— Mais pourquoi me parler...

— Vous, qui avez toutes les délicatesses, l'instinct de tous les dévouements et qui pourriez entourer une femme de tant de saintes joies.

— Geneviève !... vous croyez cela ?

— Si je le crois ?... mais je ne connais pas d'être meilleur que vous, Placial.

— Alors... vous pensez ?...

— Je pense, qu'à votre âge, dans votre position, le rêve dont je vous parle devrait hanter votre esprit.

— Et qui vous dit que ce rêve n'ait pas été chassé par moi ?

— Ah !... vous l'avez fait ?... avouez-le.

— Je l'ai fait.

— Enfin, beau mystérieux, vous entrez dans la voie des confidences !

— Je l'ai fait, parce que c'est la vie saine, la vie utile, que tout homme entrevoit comme but.

— Un but que vous n'avez pas poursuivi, cependant.

— Il m'a échappé. J'étais trop jeune. Je ne le pouvais saisir.

— Et maintenant ?

— Maintenant ?...

Un trouble douloureux se peignit sur les traits sévères du jeune docteur. Il répondit d'un ton bas, d'une infinie tristesse :

— Maintenant, Geneviève... ce but, le seul en-

trou, le seul désiré... le seul irréalisable... est aussi loin qu'il le fut jamais.

— Pourquoi ?

— Parce que la seule femme dont j'eusse voulu faire ma compagne me répondrait qu'elle n'est pas libre, si j'avais la faiblesse de lui montrer mes regrets.

— Pas libre ?

— Non ; parce que cette femme, grande dans l'infortune et chrétienne avant tout, refuserait d'user d'une liberté que les hommes lui ont faite, seuls, sans la ratification divine.

Geneviève, subitement éclairée, montra son beau visage tout rayonnant de loyauté, d'amitié, que n'altérait ni surprise forcée, ni coquetterie indigne de sa généreuse nature.

— Ah ! Placial ! murmura-t-elle tristement ; j'avais rêvé, moi, tout au contraire, qu'une douce et bonne créature comme Juliette effacerait les illusions enfantines, les amertumes du présent, et trouverait grâce devant votre misanthropie. Le voulez-vous ?

— Je ne le puis, répondit-il gravement, sans détourner son honnête regard.

Dieu, qui avait vu son sacrifice, n'avait point à l'absoudre d'une défaillance de conscience.

— Plus tard... plus tard... dit Geneviève. Laissez-moi croire que l'avenir réalisera mon rêve.

Mlle Outier, entrant dans le petit salon, inter-

On parle de discipline, il y aura donc alors quelqu'un qui commandera, un maître et des valets.

Il faut la révolution tout de suite, et, comme moyen unique, la dynamite.

Les citoyens Joffrin et Chabert s'élançant à la tribune et demandant au citoyen Bordat s'il y a quelque chose de prêt à installer, la révolution supposée accomplie demain. Si oui, ils sont avec lui.

Bordat répond que ceux qui disent que les mineurs de Saône-et-Loire ont tort ne sont pas des révolutionnaires.

Joffrin répond : Vous n'avez pas démontré qu'en faisant sauter les églises vous aurez servi la révolution.

Le jour venu, nous n'attaquerons pas les statues, les boîtes à punaises : nous attaquerons les hommes.

Le gouvernement s'est ému de la multiplicité des congrès socialistes qui s'organisent sur différents points de la France.

Le préfet de police, sur l'invitation du ministre de l'intérieur, a fait procéder à une enquête sur les principaux meneurs.

Un travail particulier se fait sur le personnel révolutionnaire de Paris.

On remanie tous les dossiers des individus qui ont été impliqués dans les affaires de la Commune.

Ces dossiers sont d'abord examinés par la préfecture, puis transmis au bureau de la sûreté au ministère de l'intérieur.

Des notes seront ensuite envoyées aux commissariats de police des quartiers habités par les suspects.

Le ministre de l'intérieur a manifesté à M. Caméscasse le désir formel que ce travail soit terminé le 15 octobre au plus tard.

L'incident de l'Italien Meschino vient de prendre fin.

On sait que cet homme, coupable d'outrages à l'uniforme français, avait été condamné par le conseil de guerre de Tunis à un an d'emprisonnement.

Meschino, ayant reconnu sa culpabilité et fait appel à la clémence de M. le Président de la République, a été gracié. Le décret de grâce, signé samedi, lui a été signifié et il a été mis aussitôt en liberté.

Sans exagérer l'importance de cette affaire, le gouvernement espère que les Italiens seront convaincus de la résolution avec laquelle il protège l'ordre dans la Régence, et seront édifiés en même temps sur notre fermeté et sur notre indulgence.

Le service de la sûreté, au ministère de l'intérieur, reçoit des nouvelles inquiétantes des départements de Saône-et-Loire et de l'Ardeche.

Une propagande socialiste très-active s'organise, et, si la police n'y met ordre, nous assisterons bientôt à de nouveaux pillages.

M. Desmazes, sénateur de la Martinique, est mort samedi matin à Paris, en son do-

micile, 23, rue de Maubeuge, à l'âge de soixante-seize ans.

Commissaire général de la marine en retraite, ancien gouverneur par intérim de la Guadeloupe, ancien président du conseil général de la Martinique, M. Desmazes avait été élu sénateur de la Martinique au 30 janvier 1878 et réélu au renouvellement du 8 janvier 1882.

M. Desmazes siégeait à gauche. La Martinique n'ayant qu'un sénateur, il devra être pourvu au remplacement de M. Desmazes dans le délai de trois mois.

Dimanche dernier, 24 septembre, a eu lieu l'inauguration de deux statues : celle de Lakanal à Foix, et celle de Becquerel à Châtillon-sur-Loing (Loiret).

Lakanal (Joseph), né en 1762, est mort en 1845. Prêtre et vicaire-général assermenté, il fut élu député à la Convention, vota la mort du roi et fut mis à la tête du Comité de l'instruction publique. C'est à ce dernier titre qu'on lui élève une statue.

La statue de Lakanal a été inaugurée au milieu d'une assistance nombreuse. M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, a été reçu à la gare par les autorités.

A une heure a commencé la cérémonie. L'inévitable *Marseillaise* se fait entendre et les coups de canon retentissent pendant que les onze orateurs inscrits prononcent les discours annoncés. Trois discours seuls parviennent à nos oreilles, les autres se perdent dans le bruit.

M. Pascal Duprat a longuement parlé sans être entendu.

A quatre heures tout était terminé. Le soir a eu lieu un grand banquet à 12 francs par tête, suivi de bal public, illuminations, feux d'artifice et retraite aux flambeaux.

Antoine-César Becquerel, mort il y a trois ans dans un âge très-avancé, s'est fait remarquer comme chimiste et électricien. Ses travaux et ses découvertes ont fait faire de grands progrès à l'analyse chimique.

L'inauguration de sa statue a eu lieu à Châtillon-sur-Loing, devant une nombreuse assistance.

M. Cochery a prononcé un discours où il a relaté les exploits militaires et scientifiques de Becquerel. Il a rappelé la reddition de Paris en 1814. Il a ajouté que nous avons connu de pareilles tristesses. Puisse ce souvenir, a-t-il dit, nous faire oublier nos dissentiments en nous réunissant dans le drapeau national. (Chaleureux applaudissements.)

Divers orateurs ont pris la parole pour rappeler le rôle scientifique de Becquerel.

LE MANDEMENT DE M^r DE LIMOGES.

L'épiscopat français a été unanime à protester contre l'odieuse loi du 28 mars.

Entre toutes les lettres pastorales écrites à ce sujet, celle que vient récemment d'adresser aux fidèles de son diocèse M^r Lamazou, évêque de Limoges, se fait remarquer par son énergie.

En cette qualité, il devait faire la campagne de France.

Il la fit, et nombre de pages seraient à écrire sur les misères de l'armée, qu'il partagea en soldat et soulagea en praticien.

Mais ce serait s'attarder, et, quand on touche à cette période, les événements vont si vite, si vite, que la plume ne peut suivre le vol prodigieux où tourbillonnaient follement les hommes et les choses de notre pauvre France.

Et pendant que Placiat suivait les combattants loin de Paris, autour de Paris encerclé de fer et de feu, on se battait non sans courage, certes, mais sans résultats.

La première ambulance qui se créa dans la ville assiégée vit accourir, pour offrir son aide, l'actif Jacques Ferrat.

Ses jambes inégales ne lui permettaient pas de prendre le fusil du volontaire. Combien il le regretta ! Sa seule consolation, dans cette disgrâce, consistait à se répéter :

— Du moins, je ne m'éloigne pas. Si ma chère bienfaitrice a besoin de moi, chaque jour le « terre-neuve » est là pour la défendre.

Pourtant, comme en ces premières heures d'enthousiasme, les bras affluèrent, les services de Jacques Ferrat ne furent pas acceptés tout d'abord. Les imprimeries fonctionnaient encore : il put continuer quelque temps à imprimer les dépêches

En voici quelques passages :

« Contre qui est organisée cette pacifique croisade des âmes chrétiennes de bonne volonté ? C'est contre les effets menaçants d'une loi, c'est-à-dire d'une institution sociale chargée de protéger les intérêts généraux d'un pays, de sauvegarder la justice et la liberté, d'assurer à tous les hommes de conscience et d'honneur le respect de leurs droits. N'y a-t-il pas là un étrange renversement de tous les procédés d'une bonne et loyale administration, DE TOUTES LES TRADITIONS D'UN GOUVERNEMENT PROTECTEUR ET CIVILISATEUR !

« En voyant les évêques, en d'autres termes, les hommes les plus respectables et les plus respectueux, les plus désintéressés et les plus dévoués, les défenseurs naturels de la vérité et de la justice, de la dignité et de la liberté des âmes, accueillir une loi avec de telles défiances et de telles angoisses, que penser de cette loi ? Ne serait-elle pas une loi anormale, UNE LOI CONTRAIRE AU BIEN GÉNÉRAL D'UN PEUPLE ?

« Meurtrie par la guerre étrangère et civile, divisée par la question politique et sociale, la France a besoin, pour se relever, de cohésion et de patriotisme. L'expérience démontre que les dissensions religieuses sont particulièrement funestes à la tranquillité et à la grandeur d'un peuple. Or, la loi du 28 mars aura pour conséquence inévitable de les exciter et de les perpétuer.

« Avec des écoles libres d'un côté, et des écoles communales de l'autre, où l'on imprimera aux enfants une direction souvent différente, quelquefois diamétralement opposée, ne va-t-on pas créer deux générations qui, n'ayant plus la même manière de penser et de sentir, formeront deux peuples dans un peuple ? Est-ce là le moyen de raffermir notre unité nationale, glorieux fruit des efforts de tant de siècles ?

« Toutes les pensées irréligieuses sont des pensées impolitiques, et tout attentat contre le christianisme est UN ATTENTAT CONTRE LA SOCIÉTÉ. »

Oui, le gouvernement de la République se livre à un attentat contre la société. Mais, comme le disait éloquemment à la tribune du Sénat M. de Carayon-Latour : « le courage et l'énergie des opprimés seront à la hauteur du cynisme des oppresseurs ! »

JURISPRUDENCE RÉPUBLICAINE.

On lit dans le *Publicateur de la Vendée* :

« Le *Libéral* est mécontent du clergé, et il s'en plaint, dans chaque numéro, avec une insistance et dans un style qui ne dénotent ni esprit ni bon goût.

« D'abord, il trouve mauvais que l'Etat paie ses dettes et oublie toujours qu'un créancier, lors même qu'il ne pense pas comme son débiteur, ne perd aucun de ses droits. C'est élémentaire cependant, comme il est élémentaire que l'allocation minimale que reçoit le clergé (900 fr. le curé, 450 fr.

fantastiques de province et les tristesses de Paris.

Ce dont Geneviève eut grand besoin surtout, en ces heures de crise, ce fut de travail. Les Parisiens riches avaient fui à temps la cité menacée. Les autres ménageaient leurs ressources. Plus d'acheteurs dans les boutiques demi-closes ; chez les professeurs, plus d'élèves.

Quelques enfants du quartier — deux ou trois à peine — demeuraient fidèles aux leçons de grammaire et de dessin de Julienne et de Geneviève, leçons que le canon de l'investissement ponctuait lugubrement.

Peu à peu, le souci des leçons désertées fut remplacé par le souci de vivre.

Heures lourdes ! heures sombres ! Les pauvres femmes couvrent le froid, les privations, le pain sans nom, les rations dérisoires, les longues stations devant les boucheries, les angoisses patriotiques et la terreur du lendemain.

C'était le siège de Paris : ce nom suffit à peindre tant d'angoisses !

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

Maximes et Pensées.

AU PEUPLE FRANÇAIS. — Lorsque Dieu veut châtier les nations, il leur envoie des guerriers qui n'ont de grand que leur sabre, des orateurs qui n'ont de grand que leurs discours, et des financiers qui n'ont de grand que leurs poches. NUGENT.

le vicaire) n'est qu'une bien faible indemnité, consentie conformément au vœu de la Convention elle-même, entre la France et le Saint-Siège, à la suite de la Révolution. Pour s'en convaincre, il suffit de relire les articles 13 et 14 du Concordat et de se rappeler l'interprétation pratique de tous les gouvernements qui se sont succédés depuis cette époque. En effet, le Souverain-Pontife s'oblige, d'une part, à ne point inquiéter les possesseurs des biens ecclésiastiques et, d'autre part, le gouvernement français s'engage, à cette condition, à payer, chaque année, le revenu approximatif de ces mêmes biens, dont il s'est injustement emparé et qu'il a vendus à son profit.

« Aussi, pouvons-nous dire, avec vérité, que l'Etat ne fait que payer ses dettes en fournissant un traitement au clergé qui lui abandonne, en retour, des possessions considérables dont le revenu est beaucoup plus alloué.

« D'ailleurs, cette interprétation ne nous est pas personnelle, puisque tous les gouvernements depuis 1801, l'Empire comme la République et la Royauté, ont reconnu et payé cette dette.

« Mais le *Libéral* n'est pas de cet avis ; a et veut conserver sa petite jurisprudence. S'il eût vécu à cette époque, il n'aurait pas fait cet arrangement ; donc, il ne faut pas en tenir compte aujourd'hui ! Son raisonnement est tout simple, très-commode, mais peu rassurant pour ceux qui se sont figurés jusqu'ici qu'un contrat était quelque chose d'inviolable, comme l'assurance, d'ailleurs, le Code civil. Qu'a-t-il donc à reprocher au clergé français, pour vouloir annuler un contrat, en bonne et due forme, qui ne peut être modifié, d'après nos lois françaises, que par un accord entre les parties contractantes, c'est-à-dire le Pape, le gouvernement, à moins qu'il ne lui plaise de rembourser le capital ?

« Le voici :

« Nos évêques et nos prêtres ont l'audace de publier trois vérités du haut de la chaire, d'abord que l'école neutre est mauvaise (hélas ! que ce crime est répandu par les temps qui court !); ensuite, qu'entra deux écoles, l'une athée, l'autre chrétienne, il faut choisir la dernière, à moins de raisons graves ; enfin, que l'école impie ne peut, sans aucun prétexte, être fréquentée par les enfants catholiques.

« Pour le *Libéral*, seule la haine systématique du régime qui lui est cher peut dicter de semblables paroles, bien entendues. Aussi est-il scandalisé par ce langage exorbitant et en contradiction flagrante avec l'Évangile (car il lit l'Évangile et surtout il le respecte et le pratique beaucoup).

« Un mot le rassurera ! On prêchait cette doctrine bien ailleurs qu'en France, et longtemps avant la République. L'Église n'a rien changé à son enseignement, pas plus pour flatter que pour contredire ceux qui gouvernent les peuples. Elle s'accommode de toutes les formes sociales, mais elle éprouve indistinctement tous les excès. Malheureusement il se trouve que la forme républicaine a toujours fait preuve et le fait encore plus que jamais, de haine pour le Christ et son Église ; c'est pourquoi elle n'a pas et ne peut pas avoir, à moins qu'elle ne change, les sympathies de quiconque est vraiment chrétien.... »

REVUE FINANCIÈRE.

La dernière semaine n'a pas été bonne pour le marché tout entier. Un brusque revirement est opéré dans les dispositions de la haute banque, elle abandonne nos rentes pour se lancer sur le marché des fonds étrangers, sur lesquels d'ailleurs elle n'est pas parvenue à attirer les capitaux de l'épargne.

Disons cependant que la bonne situation monétaire de notre place et le bilan satisfaisant de la Banque de France ont ajourné la question de l'augmentation du taux de l'escompte.

Dans ces conditions, nous ne voyons pas trop ce qui peut empêcher la reprise des affaires. Sur nos rentes, nous avons à enregistrer une baisse assez sérieuse : le 3 0/0, très-touché, est venu de 83.35 à 81.82 ; l'amortissable, qui avait détaché un coupon de 5 centimes qu'ayant détaché en progression de 5 centimes le réunit à 82.80 ; la rente 5 0/0, très-offerte, a perdu le cours de 116 ; elle était samedi à 115.85, en baisse de 60 centimes.

La tenue des rentes étrangères laisse quelque peu à désirer.

L'Égypte 6 0/0 seule a réussi à s'élever de 327.50 à 340.75. Par contre, l'Italien a perdu de centimes à 89.15.

Le Turc, sur lequel il a été détaché un coupon de 33 centimes, est à 12 fr. 15, soit 8 centimes de reprise.

L'ensemble des valeurs de nos principales sociétés de crédit a témoigné de tendances favorables, mais nous devons constater que les demandes ont fait quelque peu défaut.

La Banque de France, dès qu'il n'a plus été question d'élever le taux de l'escompte, a rééchi de 190 à 5,440.

Le bilan indique une diminution dans l'encaisse de un million et demi et dans l'encaisse argent de un million.

Les bénéfices se sont élevés pendant la semaine à 632,795 fr.

La Banque de Paris a vaillamment supporté les réalisations qui se sont produites, puisqu'elle n'a perdu que 8 fr. à 1,127.50.

On a conservé le cours de 500 en dépit des fluctuations de la place, sur l'action de la Foncière de France et d'Algérie.

Nous trouvons le Crédit Foncier sans changement à 1,535. Les obligations de cet établissement sont très-recherchées. Les capitaux qui s'emploient dans les Foncières 4 0/0 s'assurent un double avantage. Ils obtiennent en premier lieu un revenu élevé que celui auquel ils peuvent aspirer avec les rentes 3 0/0 et les obligations garanties par l'Etat. En second lieu, ils s'échangent contre une valeur surabondamment garantie. Quoi qu'il arrive, les porteurs d'obligations du Crédit Foncier auront toujours une absolue sécurité.

Nous laissons à 540 les Magasins de France et d'Algérie. La société réalise de beaux bénéfices, et le marché de ses opérations en justifie pleinement. Une bonne opinion que nous avons de ses actions.

La Banque centrale de Crédit est un excellent titre à mettre dans son portefeuille; nous le signalons à l'attention de tous ceux qui désirent posséder une valeur d'avenir et bien garantie.

Lourd sur le Crédit Lyonnais de 660 à 635. Permette à 635 de la Générale. Idem de la Banque d'Algérie à 670.

Les valeurs du Suez sont faibles: ainsi l'action perd 20 fr. à 2,730; la Délégation 30 fr. à 1,315. Le Panama reprend de 4 fr.

Quant aux actions de nos chemins de fer, elles sont lourdes et en baisse: le Lyon descend de 7 fr. à 1,670; le Midi se tient à 1,245; l'Orléans est en réaction de 8 fr. à 1,327.50.

Chronique militaire.

Samedi, une dépêche de l'Agence Havas datée au 30 septembre la libération de la classe 1877.

Nous lisons dans la Correspondance Havas d'hier:

« Le ministre de la guerre n'a pas encore fixé d'une façon précise la date à laquelle seront congédiés les soldats de la classe 1877, mais toutes les dispositions étaient prises pour que l'exécution de cette mesure ne fût pas retardée au-delà des premiers jours d'octobre. Quant aux soldats de cette classe qui sont en Algérie et en Tunisie, des ordres seront donnés pour que leur licenciement soit opéré presque en même temps et qu'ils puissent être rapatriés avant la fin de la première quinzaine de novembre. »

LES CHASSEURS A PIED.

Samedi dernier, tous les bataillons de chasseurs à pied de France ont célébré avec enthousiasme leur fête annuelle: le 23 septembre est, en effet, l'anniversaire du baptême glorieux mais sanglant de ces braves bataillons.

Ce corps venait à peine d'être créé par le duc d'Orléans, quand, le 23 septembre 1845, 150 chasseurs furent assaillis par 3,000 Arabes. Enveloppés, cernés de tous côtés, ces braves gens se défendirent vaillamment jusqu'au dernier; aussi le combat de Sidi-Brahim est-il resté célèbre dans les annales de la conquête de l'Algérie.

Le récit de ce fait d'armes est conservé comme une tradition sacrée dans les bataillons de chasseurs, chaque homme est fier d'appartenir à ce corps d'élite, et la fête anniversaire vient à point pour stimuler chez nous l'esprit de corps et le patriotisme.

Voilà certes un bon résultat.

Mais alors, pourquoi chaque régiment n'a-t-il pas sa fête? — Il avait été question de faire exposer dans chaque caserne un tableau représentant le fait d'armes le plus saillant de l'histoire du régiment: et tout naturellement le jour anniversaire de ce fait eût été sa fête.

Qu'en est devenu ce projet?

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos abonnés du canton de Longué nous adresse la lettre suivante, qui confirme ce qu'a avancé M. le comte Urbain de Maillé:

« Monsieur le Rédacteur, Je viens de lire dans les colonnes de votre journal une lettre signée de M. Armand

Parrot, président de l'Académie des Sciences et des Belles-Lettres d'Angers. Elle est une réponse à une lettre de M. le comte Urbain de Maillé envoyée à l'Echo Saumurois le 13 septembre.

» Permettez-moi de faire à cette lettre plusieurs rectifications que je crois nécessaires.

» D'abord, M. Parrot confond Charles-Henri-François de Maillé avec Théodore-Bélisaire de Maillé, quand il dit: « Sous l'Empire, Charles-Henri-François de Maillé accepta le poste d'aide-de-camp du général Gouvion-Saint-Cyr. » Ce ne fut pas, en effet, celui-ci, mais bien Théodore-Bélisaire de Maillé, l'aïeul de M. le comte Urbain de Maillé.

» Mais là n'est pas le point principal de la lettre, le voici: « C'est une erreur de la part de M. le comte Urbain de Maillé », dit M. Parrot, « de croire que l'abbaye du Loroux n'est entrée dans la maison de Maillé qu'à la prière des moines eux-mêmes, ne trouvant que ce moyen de sauver leurs cloîtres de la fureur révolutionnaire » et de pouvoir jusqu'à leur mort y continuer leurs pieux exercices. »

» Ce que M. Parrot appelle une erreur est, au contraire, l'affirmation de l'exacte vérité; autrement, je ne m'explique pas comment la famille de Maillé de la Tour-Landry a pu s'épargner la flétrissure infligée par le public à toutes les autres familles enrichies des biens nationaux.

» Jamais, en effet, en remontant jusqu'au jour de l'acquisition de l'abbaye, jamais personne dans cette contrée n'a jeté à la face des de Maillé ces trois mots honteux: « Acquéreurs de biens nationaux », ou: « enrichis de biens d'Eglise ». Toujours la famille de Maillé a conservé à Vernantes et dans les environs le respect, l'estime et l'affection de tous. Or, comment expliquer cette exception à la règle générale, si la déclaration de M. le comte Urbain de Maillé n'est pas vraie; car, personne n'ignore quelle sorte de mépris le public honnête a voué aux gens dits: « Rénichis des biens d'Eglise ».

» Cette preuve de la déclaration de M. le comte Urbain de Maillé, puisée dans le sentiment de nos populations, me paraît tellement convaincante que je n'en voudrais pas d'autre. Cependant, un autre fait me paraît bien étrange, si la déclaration de M. le comte de Maillé est fautive.

» M. de Maillé achète l'abbaye du Loroux, et, cependant, les moines avec leur prieur continuent de l'habiter. On les y voit sous l'Empire et sous la Restauration; le Père Gardais, entre autres, y reste jusqu'à la fin de sa vie. La messe était célébrée dans l'église abbatiale, et plusieurs habitants de Vernantes se rappellent y avoir assisté. Comment expliquer ces relations de M. de Maillé avec des moines qu'il aurait dépossédés? Ce fait est vraiment plus qu'étrange, s'il n'y a pas eu entre eux cette entente dont M. le comte Urbain de Maillé parle dans sa lettre.

» Jamais a-t-on vu un voleur devenir du jour au lendemain l'ami de la personne volée!

» Il est tellement vrai qu'en achetant l'abbaye du Loroux, M. de Maillé ne perdit rien de son honneur et de sa réputation, à l'encontre des autres acquéreurs de biens nationaux, que, jeté dans les prisons de Paris, en 93, une pétition organisée aussitôt pour sa délivrance fut signée par tous les habitants de Vernantes, sans exception.

» Le voyageur passe maintenant devant le porche qui sert d'entrée au château du Loroux et sur lequel se voient les armoiries de l'ancienne abbaye; mais jamais personne n'est tenté de jeter une pierre à la noble famille de Maillé qui en est possesseur.

» Monsieur le Rédacteur, je vous livre ces quelques réflexions; elles lavent suffisamment, je crois, la noble famille de Maillé, si justement estimée dans le pays, de la tache dont on semblerait vouloir couvrir son nom.

» Agréer, je vous prie, etc.

» UN HABITANT DU CANTON DE LONGUÉ. »

LE LION MARIN.

Un célèbre nageur, M. Mont, surnommé le Lion marin, s'est jeté hier au soir à 4 heures dans la Vienne à Châtelleraut. Il doit arriver à Saumur cette après-midi, en suivant le cours de la Loire.

M. Mont est l'inventeur d'un système de sauvetage perfectionné qui le tient sur l'eau plus longtemps qu'aucun autre.

Il surpasse le capitaine Boyton qui est venu ici, il y a quelques années, faire ses expériences sur le Thouet.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 1^{er} octobre 1882, à 4 heures du soir.

Programme.

1. *Salvator*, marche..... BLANCHETEAU.
2. *Le Droit du Seigneur*, ouverture.
3. *Faust*, valse..... GOUNOD.
4. *Rêves de flammes*, mazurka.... BLÉGER.
5. *Marche des Drapeaux*..... SELLENICK.

Le chef de musique, V. MEYER.

M. le maire de P... est tellement amoureux.... de ses fonctions qu'il oublie jusqu'aux quantités du mois.

Lundi dernier, deux jeunes fiancés se présentent devant lui, en la maison commune, pour se marier.

Après avoir prononcé le oui d'usage, puis les mots sacramentels les déclarant unis, ils furent inscrits (chose assez singulière) sur un acte daté du lendemain.

L'assistance, dit-on, ne s'aperçut pas de la méprise, ni même les jeunes époux qui, malgré cela, espèrent passer de longs et heureux jours ensemble.

On se plaint quelquefois de ce que les bureaux de poste ne sont pas autorisés à accepter les timbres-poste comme monnaie.

Les timbres-poste ne sont pas une valeur fiduciaire, mais la représentation légale d'une taxe perçue. Tout objet de correspondance portant ce signe conventionnel doit être remis franco au destinataire.

Tel est le rôle que la loi assigne aux timbres-poste.

Si on recevait, pour les remettre en circulation, les timbres-poste comme monnaie aux guichets des bureaux, on devrait le plus souvent accepter des timbres déchirés, détériorés ou salis, que le public refuserait ensuite ou qu'il ne prendrait qu'avec regret et avec des protestations très-légitimes.

L'administration ne peut et ne doit mettre en vente que les timbres-poste neufs, c'est-à-dire des timbres-poste que tout le monde puisse accepter et employer sans répugnance.

Cette seule considération rendrait impossible la reprise et la revente des timbres-poste aux guichets des bureaux.

C'est du reste pour donner au public les avantages que l'on voudrait obtenir au moyen des timbres-poste que le ministre a créé les bons de poste. Loin de chercher à soumettre le service des bons de poste à des formalités gênantes, on veut au contraire le rendre aussi facile que possible. Ces bons seront simplement détachés d'une souche et vendus sans nom de destinataire; l'acheteur pourra les transmettre à qui bon lui semblera, et ils seront payables partout.

UNE EXPOSITION A CHOLET.

Il y a peu de temps seulement, une Société s'est formée à Cholet dans le but principal d'y établir un Musée.

Grâce au concours actif de ses fondateurs, au zèle aussi intelligent que dévoué de son président, le Musée mérite dès maintenant de fixer l'attention.

Mais là ne paraît pas vouloir se borner l'œuvre de la Société des sciences et arts. Sous son patronage, en effet, la semaine dernière s'est ouverte, pour huit jours, une Exposition artistique, industrielle et d'arts rétrospectifs.

Cette Exposition n'a pas eu d'autre prétention que celle d'être locale; mais, telle qu'elle est, elle se montre certainement très-intéressante. Et la Société des sciences et arts nous donne aussi l'idée de ce qu'on peut et de ce qu'on pourrait faire dans une ville comme Cholet. Que l'on se prépare plus longtemps à l'avance, que l'on agrandisse les cadres, que chacun apporte sa pierre à l'édifice, et alors Cholet n'aura rien à envier à des villes plus importantes. Car, selon l'adage vraiment français: *vouloir, c'est pouvoir.*

ANGERS.

Une chute mortelle. — Hier matin, vers

neuf heures, un nommé Davy, ouvrier serrurier de la maison Rogereau, travaillait dans la cour intérieure du théâtre, du côté de la rue Saint-Julien, à poser les marches d'un escalier de fer. Tout à coup, l'équilibre lui manqua et il tomba d'une hauteur de 2^m 50 seulement, mais si malheureusement que la tête alla frapper sur une plaque de fonte. Le crâne fut fracturé, le sang sortait par le nez, les yeux et les oreilles.

A l'heure qu'il est, ce malheureux, dit-on, est mort.

Il laisse un enfant d'une quinzaine d'années.

Une évasion. — Le sieur Queugnot, inculpé, avec Duperron, dans l'affaire de la route de Saint-Barthélemy, a pris la fuite, pour se soustraire aux charges qui pèsent sur lui. Depuis quelques jours déjà, nous assure-t-on, il n'a pas reparu à son domicile de la rue de la Tannerie. (Etoile.)

Véloce-Club d'Angers. — Résultat de la course de fond qui a eu lieu, dimanche 24 septembre, d'Angers à La Flèche et retour, 95 kilomètres:

Onze partants: 1 Grugeard, en 3 h. 5 minutes; — 2 Baudrier, 4 h. 2; — 3 Rolo, 4 h. 16; — 4 Laulan, 4 h. 26; — 5 Aubry, 4 h. 36.

Un sieur Pajot, vétérinaire, a été délégué par le sous-préfet de Saint-Amand, pour présider la distribution des prix de l'école mixte de la Celette, canton de Saulzaix (Cher).

Naturellement, le vétérinaire Pajot a prononcé un discours, et, naturellement aussi, ce discours n'a été qu'une longue diatribe contre le clergé et l'enseignement religieux.

A l'en croire, les curés sont ennemis de l'instruction.

« A quoi bon, dit-il, apprendre à adorer une personne qu'on n'a jamais vue! Nul ne sait ce que c'est que Dieu; on est bien libre de croire ce qu'on veut. »

» Au lieu d'étudier le catéchisme à l'école, les enfants apprendront le Manuel de Paul Bert, et c'est dans ce livre qu'ils apprendront à devenir de bons citoyens. »

Ce Pajot était, nous l'avons dit, le délégué du sous-préfet, c'est-à-dire de l'administration.

Si le préfet du Cher ne le désavoue pas, nous serons en droit de proclamer une fois de plus que nos gouvernants veulent faire de l'école sans Dieu une école contre Dieu.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 24 septembre 1882.

Versements de 83 déposants (8 nouveaux), 22,490 fr. » c.

Remboursements, 11,432 fr. 03 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez M. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevraut, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — M. nus faits. — Chronique de la semaine, par G. Price. — M^{lle} Feyghine, par Saint-Marc. — Théâtres, par Damon. — Edmond Membre, par Taddée. — M. Liouville, par B. — Les affaires d'Egypte, par Ch. Frank. — Courrier du palais, par M^{lle} Guérin. — Grandes manœuvres d'artillerie, par T. — Le Pays Basque, par S.-M. — La grande Veuve (suite), par Jules Noriac. — Grève de la police à Dublin, par Taddée. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Echees.

GRAVURES: M^{lle} Julia Feyghine. — M. Joseph Liouville. — M. Edmond Membre. — Grandes manœuvres de 1882: exercices d'artillerie. — Salon de 1882: A.-P. Dawant: L'enterrement d'un invalide. — Affaires d'Egypte: Charge de cavaliers anglais à Tel-el-Kébir. Le prince Ibrahim-Hilmy, frère du khédive, Mise en place d'une grosse pièce d'artillerie. Maltais et Italiens fugitifs arrivant à Ismaïlia. Marins anglais du Monarque, se baignant à Port-Saïd. — Le château de Belloc. — Vue des Eaux-Bonnes. — La grève de la police à Dublin. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

Marché de Saumur du 23 Septembre

| | | | | |
|--------------------------------|-----|--------------------------|-----|------|
| Mé comm. (Ph.) | 19 | Hulledenois | 50 | 125 |
| From. 1 ^{er} q. (Ph.) | 19 | Graine tréfle | 50 | — |
| Froment (Ph.) | 77 | — lin. | 70 | 22 |
| Halle, moy. 77 | 18 | — luzerne | 50 | — |
| Selg. | 11 | Foin (dr. c.) | 780 | 70 |
| Orge | 65 | Luzerne | 780 | 70 |
| Avoine h. bar. | 50 | Paille | 780 | 3840 |
| Fèves | 75 | Amandes | 50 | — |
| Pois blancs | 80 | Cire jaune | 50 | 190 |
| — rouges | 80 | Chanvres 1 ^{er} | — | — |
| Colza | 65 | qualité (52k.500) | — | — |
| Chenevis | 50 | 2 ^e | — | — |
| Farine, culas | 157 | 3 ^e | — | — |

COURS DES VINS.

| | |
|--|-----------|
| BLANCS (2 hect. 30). | |
| Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité | à 120 |
| Id. 1881, 2 ^e id. | 100 à 120 |
| Ordin. env. de Saumur 1881, 1 ^{re} id. | 100 à 120 |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à 120 |
| Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{re} id. | 105 à 120 |
| Id. 1881, 2 ^e id. | 100 à 120 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{re} id. | 85 à 100 |
| Id. 1881, 2 ^e id. | 80 à 100 |
| La Vienne, 1881, 1 ^{re} id. | 75 à 100 |
| ROUGES (2 hect. 30). | |
| Souzy et environs, 1881, 1 ^{re} id. | 150 à 160 |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à 160 |
| Champigny, 1881, 1 ^{re} qualité | 150 à 200 |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à 200 |
| Id. 1881, 3 ^e id. | à 200 |
| Varrains, 1881, 1 ^{re} id. | 125 à 130 |
| Varrains, 1881, 2 ^e id. | à 130 |
| Bourgueil, 1881, 1 ^{re} qualité | 150 à 165 |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à 165 |
| Id. 1881, 3 ^e id. | à 165 |
| Restigné 1881, 1 ^{re} id. | 140 à 145 |
| Id. 1881, 2 ^e id. | à 145 |
| Chinon, 1881, 1 ^{re} id. | 140 à 150 |
| Id. 1881, 2 ^e id. | 135 à 150 |
| Id. 1881, 3 ^e id. | à 150 |
| Id. 1881, 4 ^e id. | à 150 |

Bibliographie.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Cu. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 540 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RIZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

L'ART NATIONAL. Étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DE CAZOT, 20 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. Librairie A. PILON, de Fleurus, à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

| DÉPARTS DE SAUMUR | | ARRIVÉES | |
|-------------------|------------|-----------------|----------|
| 6 h. — matin. | A POITIERS | 10 h. 31 matin. | A ANGERS |
| 8 — 25 — | | 8 h. 43 matin. | |
| 10 — 15 — | | 11 h. 14 matin. | |
| 1 — 02 soir. | | | |
| 3 — 35 — | | 4 — 55 soir. | |
| 7 — 50 — | | 11 — 47 — | |

| DÉPARTS DE POITIERS | | ARRIVÉES | |
|---------------------|-------------|----------------|----------|
| 5 h. 30 matin. | A MONTREUIL | 9 h. — matin. | A SAUMUR |
| 12 — 15 soir. | | 9 h. 50 matin. | |
| 6 — 45 — | | 11 — 20 — | |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers, partant Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE 1882.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture précé. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture précé. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Clôture précé. |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|--------------------------------|----------------|----------------|
| 3 % | 82 15 | 81 85 | Nord | 2035 | 2040 | OBLIGATIONS | | |
| 3 % amortissable | 83 10 | 82 95 | Orléans | 1325 | 1327 50 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 233 | 233 |
| 4 1/2 % | 110 75 | 110 50 | Ouest | 815 | 815 | Bons de liquid. Ville de Paris | 528 | 531 |
| 5 % | 116 | 116 10 | Compagnie parisienne du Gaz | 1595 | 1597 75 | Obligations communales 1879 | 442 | 440 50 |
| Obligations du Trésor | 507 | 505 | Canal de Suez | 2760 | 2735 | Obligat. foncières 1879 3 % | 442 | 441 50 |
| Obligations du Trésor nouvelles | 507 25 | 507 | C. gén. Transatlantique | 457 50 | 460 | Est | 367 | 367 |
| Bons de liq. départementaux | 523 | 522 1/2 | OBLIGATIONS. | | | Midi | 369 | 368 50 |
| Banque de France | 5465 | 5475 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 505 | 503 75 | Nord | 371 | 375 |
| Comptoir d'escompte | 1015 | 1022 50 | — 1865, 4 % | 515 | 518 | Orléans | 371 | 369 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1530 | 1535 | — 1869, 3 % | 405 | 403 | Ouest | 368 | 367 50 |
| Crédit de France | 205 | 225 | — 1871, 8 % | 394 75 | 394 | Paris-Lyon-Méditerranée | 373 | 370 |
| Crédit mobilier | 545 | 520 | — 1875, 4 % | 521 | 518 25 | Paris-Bourbonnais | 372 | 369 |
| Est | 762 50 | 760 | — 1876, 4 % | 520 | 519 50 | Canal de Suez | 565 | 565 |
| Paris-Lyon-Méditerranée | 1875 | 1872 75 | | | | | | |
| Midi | 1245 | 1245 | | | | | | |

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | |
|---|-----------------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | |
| 6 — — — — — | matin (s'arrête à la Posse) |
| 8 — 56 — — — — | matin, omnibus-mixte. |
| 1 — 25 — — — — | soir. |
| 3 — 32 — — — — | express. |
| 7 — 15 — — — — | omnibus. |
| 10 — 36 — — — — | (s'arrête à Angers) |

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | |
|---|----------------------|
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. | |
| 8 — 45 — — — — | omnibus. |
| 9 — 37 — — — — | express. |
| 12 — 48 — — — — | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — 44 — — — — | |
| 10 — 24 — — — — | express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER MAISON
Rue d'Orléans.

S'adresser audit notaire. (310)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON
Avec grand jardin fruitier et servitudes.

Située au Pont-Fouillard.
S'adresser à M^{me} BRIEN, qui l'hâte. (534)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON
Composée ainsi qu'il suit:

Salle à manger, salon, cuisine, vestibule, plusieurs chambres au premier et second étages, grenier, servitudes, remise, écurie, cour, jardin, pavillon donnant sur la Loire.

Cette maison est située rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas.
S'adresser à M^{me} veuve Angelo BOLOENSI, rue de Poitiers, 46, Saumur. (529)

A LOUER GRAND MAGASIN
Avec porte-cochère,
Quai de Linoges, n^o 43, près du Service des Eaux.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER L'ANCIENNE MAISON LEHOU
Toute meublée.
Située au Chardonnet.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine MAISON
Située rue Saint-Jean, n^{os} 38 et 40.

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A VENDRE Un JARDIN bien affrUITÉ
Situé rue de la Gueule-du-Loup.

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe. S'adresser à M. ALLROY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A VENDRE imprimerie très-ancienne, chef-lieu 75,000 âmes; bénéfice net 18 à 22,000 fr., fort matériel; prix 90,000 francs. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

LIBRAIRIE JAVAUD A SAUMUR.
On demande de suite, pour garçon de magasin, un jeune homme de 13 à 14 ans. (578)

ON DEMANDE Des APPRENTIS
S'adresser au bureau du journal.

VICHY SOURCE BARBAUD AÎNÉ. — Eau minérale alcaline gazeuse, employée avec succès contre chlorose, gravelle, diabète, dyspepsie, goutte. Chez les M^{ds} d'Eaux minérales et Pharmaciens.

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par M. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, évacue la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉVRALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.
Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)



AVIS M. SARGET-GIRAULT
Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX**
Situés rue d'Orléans, à Saumur.

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement. Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises et a des prix qui DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de RAYNAL, le biberon à soupape de ROBERT et le biberon-pompe de H. Monchovant.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE
GRANDEUR NATURELLE,
Ressemblance et inaltérabilité garanties.
50 fr. avec le passe-partout.
Visiter les portraits rue Courcouronnes, n^o 1.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur sous-signé.